ART. 34 N° 1266

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1266

présenté par M. Hammadi, Mme Chapdelaine, M. Bies et Mme Corre

ARTICLE 34

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« ce diagnostic, ces propositions et l'avis des membres du comité de pilotage sont inscrits »

les mots:

« un débat sur ce diagnostic, sur ces propositions et sur l'avis des membres du comité de pilotage est inscrit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.